

Pour lutter contre l'insécurité financière des économies libérales, certains économistes, pas forcément de gauche d'ailleurs, préconisent qu'une sorte de « filet de sécurité » soit assuré aux citoyens des pays qui en ont les moyens : on appelle cela « revenu universel » ou « revenu de base » ou encore « dotation inconditionnelle », selon les formules proposées.

Selon le politologue Paul Ariès, il y a mieux à faire : c'est la gratuité. Rien à voir cependant avec « demain, on rase gratis », la fameuse promesse du barbier qui jamais n'est tenue, car comme chacun sait, tout a un coût et on n'a rien pour rien. C'est exact : tout travail accompli, tout service rendu a effectivement un coût, mais pas forcément un prix à payer. Et c'est cette différence qui intéresse Paul Ariès : dans une économie marchande, les prix sont fixés par la recherche d'un profit, et conditionnent l'accès ou non aux biens et services à ce seul critère. Dans une économie de la gratuité, l'accès aux biens et aux services est décidé politiquement, en fonction de ce qui est possible et souhaitable.

Cela n'a rien de très révolutionnaire : dans de nombreux pays comme la France, des services jugés fondamentaux sont délivrés gratuitement ou à peu près, comme l'enseignement, les pompiers, les hospitalisations, les visites de musée certains jours... Lorsqu'ils sont attaqués par les partisans d'une gestion marchande, ces services sont accusés de moindre qualité et de coûts plus élevés pour la collectivité que s'ils étaient payants.

Or, s'efforce de montrer Paul Ariès, il n'en est rien. Ainsi, certaines villes françaises moyennes ont, pour des raisons sociales ou environnementales, fait l'essai de la gratuité des transports urbains. L'absence de recette auprès des voyageurs a été largement compensée par le prélèvement direct auprès des entreprises, l'économie de contrôleurs, l'augmentation considérable de la fréquentation et la réduction des embarras de la circulation. Autre exemple : les bibliothèques municipales, dont des cas montrent que la gratuité totale amène une clientèle bien plus nombreuse et permet de faire des économies de gestion.

CQFD, donc : la gratuité n'incite pas au gaspillage, peut s'avérer moins coûteuse et n'entraîne pas la dégradation des services. Mais jusqu'où peut-elle aller ?

Les transports de proximité et les médiathèques ne sont généralement pas des entreprises à but lucratif, ni des services dont les usagers sont vraiment tentés d'abuser. Mais peut-on imaginer que l'eau, l'électricité, le gaz, le logement la restauration pour

ne citer que ces secteurs soient eux aussi gratuits ? C'est un peu plus compliqué, car la possibilité d'abuser et, surtout l'impératif de faire des économies dans ces domaines aujourd'hui sensibles révèlent l'autre face de la gratuité : son strict encadrement. L'eau ou l'électricité gratuites n'ont de sens qu'en quantités très limitées, au-delà desquelles, au contraire, on fera payer plus lourdement les citoyens dépensiers. À l'inverse du marché, plus on consomme, plus le tarif augmente : en Corée du Sud, on peut ainsi payer son électricité onze fois plus cher que son voisin. Les ennemis de la gratuité ne manqueront pas de protester contre cette injustice qui frapperait, pour cette fois, les riches.

Nicolas JOURNET, « La gratuité, une idée qui monte » in *Sciences humaines* n°366, mars 2024.